

De Sydney Beaver, de Montréal, P.Q., époux de Marie Stella Splourde Beaver.—M. *Maybank*.

De Gilberto (Albert) Belmonte, de Montréal, P.Q., époux de Florida Charbonneau Belmonte.—M. *Maybank*.

De Margaret Hamilton Wilson Bergeron, épouse de Rodolphe-Maurice Bergeron, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Aimé Bibeau, de Montréal, P.Q., époux de Paulette Lavallée Bibeau.—M. *Maybank*.

D'Annie Lucy Laporte Hurteau, présentement domiciliée à Gatineau Mills, P.Q., épouse de William Hurteau, de Hull, P.Q.—M. *Boucher*.

D'Eugenia Drake Armstrong Newell, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Thomas Arthur Newell, d'Outremont, P.Q.—M. *Boucher*.

Du consentement de la Chambre, les bills suivants sont respectivement présentés, lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 10, Loi modifiant la Loi de l'immigration et abrogeant la Loi de l'immigration chinoise.—M. *Glen*.

Bill No 11, Loi concernant les permis d'exportation et d'importation.—M. *MacKinnon*.

Du consentement de la Chambre, M. Church présente, appuyé par M. MacNicol, le Bill No 12, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les pénitenciers, qui subit sa première lecture et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Church présente, appuyé par M. MacNicol, le Bill No 13, Loi modifiant le Code criminel (Pistolets, automobiles et paiement d'amendes), qui subit sa première lecture et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Claxton présente le Bill No 14, Loi modifiant la Loi de la milice, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bertrand (*Laurier*) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'autoriser le paiement, en vertu d'un contrat de transport postal, de sommes supplémentaires au montant convenu aux termes du contrat et de maintenir, à l'égard des contrats de transport postal, le paiement des indemnités, présentement autorisées par arrêté en conseil, à titre de paiements supplémentaires sous le régime de la mesure proposée.

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir au maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale résultant de la guerre, afin d'y prescrire que